



# DEPARTEMENT DE LA REUNION

## Centre Communal d'Action Sociale

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 8 HEURES 00

\*\*\*\*\*

Affaire N°9 : Convention d'attribution d'aides en nature de la commune au CCAS pour l'organisation de diverses manifestations en faveur des personnes âgées – Année 2026

**Objet : Affaire N°9:**

Convention d'attribution d'aides en nature de la commune au CCAS pour l'organisation de diverses manifestations en faveur des personnes âgées – Année 2026

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES  
DELIBERATIONS  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, à huit heures, les membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Joseph se sont réunis en session ordinaire, dans ses locaux.

**ETAIENT PRESENTS**

Les membres en exercice étaient de : 9
Présents : 7
Procuration : 0
Exprimés : 7

<b>MEMBRES ELUS</b>	Membre issu du Conseil Municipal <b>Monsieur Harry MUSSARD</b>
	Membre issu du Conseil Municipal <b>Madame Rose Andrée MUSSARD</b>
	Membre issu du Conseil Municipal <b>Madame Marie Josée HUET</b>
	Membre issu du Conseil Municipal <b>Madame Vanessa COLLET</b>
<b>MEMBRES NOMMÉS</b>	Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion <b>AJMD - Monsieur Yannis CAZEAU</b>
	Représentant des associations Familiales <b>UDAF- Monsieur Charles VIENNE</b>
	Représentante des associations de personnes handicapées <b>HANDISPORT – Madame Joceline HUET</b>

**Résultat du vote**

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**ETAIENT ABSENTS:**

<b>MEMBRES ELUS</b>	Monsieur le Maire Président du CCAS <b>Monsieur Patrick LEBRETON</b>
<b>MEMBRES NOMMÉS</b>	Représentant des associations de retraités et de personnes âgées <b>CLUB DE LA PAIX – Monsieur Léonus MOREL</b>

Après avoir constaté que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, le Vice-Président ouvre la séance.

Il est procédé conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil : Madame Rose Andrée MUSSARD, membre élue issue du conseil municipal, ayant obtenu l'unanimité des membres présents, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaire N°9

**Convention d'attribution d'aides en nature de l'organisation de diverses manifestations en – Année 2026**

**Résumé:** Le CCAS organise tout au long de l'année différentes manifestations en faveur des personnes âgées de la commune. Ces manifestations nécessitent des moyens importants que le CCAS ne peut mobiliser seul. A ce titre, il convient que le conseil d'administration approuve l'attribution d'aides en nature validées par la commune afin de permettre au CCAS d'organiser dans les meilleures conditions possibles ces différents accueils et actions pour l'année 2026.

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

#### Le Président expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale a compétence pour assurer, sur le territoire de la commune, différentes actions en faveur des personnes âgées.

Ainsi, il organise chaque année les manifestations suivantes :

#### I - La Semaine Bleue

Cette manifestation, impulsée à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'action sociale, vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur :

- la contribution des seniors à la vie économique, sociale et culturelle,
- les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées,
- les réalisations et projets des associations.

Elle se déroulera en octobre 2026 sur une semaine.

#### II – Les Journées Roses

Le CCAS organise plusieurs fois par an des Journées Roses, qui visent à renforcer tout au long de l'année, les liens qui ont été noués entre les différents participants de la Semaine Bleue.

Elles seront ainsi organisées en avril, juin et août 2026 en partenariat avec la Fédération des clubs seniors, les personnes âgées les plus isolées bénéficiaires du service prestataire d'aide à domicile et les personnes âgées hospitalisées à la clinique ou l'EHPAD de Saint-Joseph.

#### III – La journée de rencontre et d'information seniors

Le CCAS organise les rencontres d'informations seniors, qui ont vocation à réunir certains professionnels du territoire intervenant autour des personnes âgées (personnel médical, acteurs sociaux, représentants associatifs, etc).

Ces journées, qui sont habituellement organisées une fois par trimestre dans chaque résidence, apparaissent comme de véritables moments de rencontre et d'échange, durant lesquels les personnes âgées et les professionnels du secteur gérontologique peuvent aborder et approfondir des problèmes qu'ils sont amenés à rencontrer au quotidien. La journée de clôture se déroule en novembre.

#### IV - Les journées d'échanges et de partage

Le CCAS, à travers son service animation sociale et numérique, intervient dans les douze Résidences pour Personnes Âgées (RPA) de la commune, en proposant à leurs habitants différentes activités d'animation.

Les journées d'échanges et de partage ont pour but d'apporter des repères par rapport aux fêtes du calendrier. C'est aussi pour les locataires un moment convivial qui contribue à lutter contre l'isolement et créer une dynamique dans les RPA.

En 2026, ces journées sont prévues en juillet et décembre.

## **V – Une journée d'animation "Sports, Loisirs, Bien être"**

Le CCAS, à travers son service animation et dans le cadre de ses conventions avec ses partenaires, organise une journée d'animation et d'information en septembre, consacrée aux sports, loisirs et bien être pour les habitants de la commune.

L'organisation de ces différentes manifestations requiert des moyens importants que le CCAS ne peut mettre en œuvre seul.

Il est donc proposé de lui attribuer les aides en nature suivantes :

### **Pour la Semaine Bleue (octobre 2026) :**

- Mise à disposition ponctuelle et gracieuse du gymnase Henri Ganofsky, de la salle Gillette Duchemann, de la halle François Mitterrand, et la salle Usine à Thé de Grand Coude ;
- Mise à disposition du stade Raphaël Babet ;
- Moyens logistiques divers (tables, chaises, chapiteaux, plantes, parquet mobile, piste de danse, podium, panneaux noirs à l'arrière, rampe d'accès, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses ;
- Prestations de services diverses acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
  - Prestations de restauration (apéritifs, café, eau, boissons non alcoolisées, repas des encadrants, vaisselle et garnitures de tables, service inclus), dans la limite de 8 500 euros ;
  - Prestations de communication (affiches, banderoles, communication presse écrite, radiophonique, etc.), dans la limite de 4 400 euros ;
  - Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 2 500 euros ;
  - Prestations de gardiennage et de sécurité dans la limite de 8 400 euros ;
  - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence, secouriste) dans la limite de 9 000 euros.

### **Pour les Journées Roses ( avril, juin et août 2026 ) :**

- Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de la salle de Manapany, de la salle Gillette Duchemann et de la cantine de l'école de la crête 2 ;
- Moyens logistiques divers (tables, chaises, chapiteaux, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses ;
- Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
  - Mise à disposition d'un service de restauration (apéritifs, confections alimentaires : pâtisserie et boissons non alcoolisées, eau, café, vaisselle et garnitures de tables) dans la limite de 1 000 euros par journée ;
  - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence) dans la limite de 500 euros par journée.

### **Pour la journée de rencontre et d'information seniors ( novembre 2026 ) :**

- Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de l'auditorium ;
- Moyens logistiques divers (tables, chaises, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses ;
- Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
  - Mise à disposition d'un service de restauration (café, thé, eau, boissons non alcoolisées, vaisselle et garnitures de tables) dans la limite de 500 euros ;
  - Prestations de communication (affiches, banderoles, communication presse écrite, radiophonique, etc.), dans la limite de 3 000 euros ;

- Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 1 500 euros ;
- Prestations de gardiennage et de sécurité dans la limite de 1 200 euros ;
- Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence) dans la limite de 500 euros par journée.

Pour les journées d'échanges et de partage (juillet et décembre 2026) :

- Mise à disposition ponctuelle et gracieuse de la salle de Manapany et la salle Gillette Duchemann ;
- Moyens logistiques divers (tables, chaises, chapiteaux, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses ;
- Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
  - Mise à disposition d'un service de restauration (apéritifs, confections alimentaires – pâtisserie, boissons non alcoolisées, eau, café, vaisselle et garnitures de tables) dans la limite de 1 000 euros par journée ;
  - Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 1 500 euros ;
  - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence) dans la limite de 500 euros par journée.

Pour la journée d'animation "Sports, Loisirs, Bien Etre" (septembre 2026) :

- Mise à disposition gracieuse de la Halle François Mitterrand ;
- Mise à disposition du stade Raphaël Babet ;
- Moyens logistiques divers (tables, chaises, plantes, podium, sonorisation, écrans, ordinateurs), livraison et installation incluses ;
- Prestations de services acquises par la Commune et nécessaires au bon déroulement des manifestations :
  - Mise à disposition d'un service de restauration (eau, café, gobelets, nappes) dans la limite de 500 euros ;
  - Prestations de communication (affiches, banderoles, communication presse radiophonique, etc.), dans la limite de 3 000 euros ;
  - Prestations de Prévention-Sécurité-Incendie dans la limite de 1 500 euros ;
  - Prestations de gardiennage et de sécurité dans la limite de 1 200 euros ;
  - Prestation de sécurité (premier soin médical d'urgence, secouriste) dans la limite de 500 euros par journée.

Il est précisé que les dates prévues pour l'organisation des différentes manifestations sont données à titre indicatif. En cas de survenance d'un impératif, l'attribution des aides sera reportée à la date à laquelle ladite manifestation aura été repoussée.

Il est donc demandé au conseil :

- d'approuver l'attribution par la Commune à notre centre des aides en nature dans les conditions définies ci-dessus;

- d'autoriser le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

---

**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025**  
**Décision N°9/2025**

CCAS

**Objet : Convention d'attribution d'aides en nature de la commune au CCAS pour l'organisation de diverses manifestations en faveur des personnes âgées – Année 2026**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse N°9,

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'attribution par la Commune à notre centre des aides en nature dans les conditions définies ci-dessus est approuvée.

**Article 2:** Le Président, ou en son absence ou en cas d'empêchement, le Vice-Président, est autorisé à signer les conventions correspondantes, ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3:** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4 :** Le Président et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait copie conforme,**

Le Vice-Président, Harry MUSSARD	La secrétaire de séance Rose Andrée MUSSARD
	